

Abattage halal : le scandale de Meaux

écrit par Christine Tasin | 26 mai 2025



Abattoir ovin / Crédit : PxHere



Abattoir ovine / Crédit : PxHere

Les articles sur le scandale de l'abattage rituel étaient très nombreux il y a 15 ans sur *Riposte laïque*, sur *Résistance républicaine* et quelques autres sites résistants à l'islamisation...

Puis de moins en moins nombreux puisque la loi et les pouvoirs publics protègent l'abattage rituel, essentiellement halal car il y a bien trop peu de juifs en France à présent -et encore moins de juifs mangeant casher- pour que les abattages casher soient vraiment un problème, même si la souffrance des animaux est la même.

Mais l'abattage halal, pour les 15 à 20 millions de musulmans vivant en France (qui est assez crédule pour croire qu'il n'y aurait que 5 à 7 millions de musulmans chez nous ???) c'est énorme... C'est si énorme que dans nombre de boucheries, même non halal, vous ne trouvez que du halal qui n'est pas affiché. Mon boucher refusant le halal me dit qu'il doit se battre et être très vigilant pour ne pas se faire refiler de la viande halal

à l'insu de son plein gré, puisque l'abattoir de son secteur fait halal et non halal... Il examine à la loupe les bêtes qu'il achète...

Dans la plupart des supermarchés vendant de la viande (donc dans tous) la viande est halal même si elle n'est pas dans le rayon halal qui vise à rassurer les musulmans (mais pour les non musulmans, tout le monde s'en fout, qu'est-ce que ça peut faire au non musulman de manger halal, hein ? Et c'est encore mieux s'il ne le sait pas).

La preuve ? Sur nombre de petits paquets présents au rayon boucherie vous avez la mention « *cuit à coeur* » ... c'est la preuve que la viande est halal ; le vendeur a peur d'une infection courante avec *E. coli* qui ferait désordre. *E.coli* n'est pas vraiment dangereux pour les musulmans qui mangent la viande très cuite en ragout alors que pour les non musulmans français amateurs de viande saignante, bleue... le risque est énorme. Il paraît que même dans les cantines scolaires la viande de boeuf est passée rapidement à 100 degrés pour tuer l'éventuel *E-coli*...

Abattoir halal de Meaux : le débat sur l'abattage rituel relancé ?

L'association de protection animale L214 a publié, jeudi 23 mai, une vidéo tournée dans l'abattoir de Meaux (77) révélant de graves manquements aux règles d'abattage. Le débat sur l'abattage rituel pourrait être relancé.

Les images filmées entre le 10 mars et le 1er avril dans l'abattoir de Seine-et-Marne montrent des moutons et des bovins abattus sans étourdissement préalable, conformément aux rites religieux juifs et musulmans. Dans plusieurs cas, les animaux apparaissent conscients après la saignée, tandis que certains sont frappés ou manipulés de manière brutale. L214

parle de « sévices graves » ainsi que de « cruauté manifeste ». L'association de protection animale annonce avoir déposé une plainte auprès du tribunal de Melun.

La préfecture de Seine-et-Marne a immédiatement suspendu l'activité de l'abattoir pour que les salariés soient « formés » et que des adaptations techniques soient mises en œuvre dans le processus d'abattage. Le certificateur halal AVS, de son côté, a annoncé la suspension de sa collaboration avec l'établissement.

Suite réservée aux abonnés de Frontières.

<https://www.frontieresmedia.fr/societe/abattoir-halal-de-meaux-le-debat-sur-labattage-rituel-relance>

Frontières rappelle que, malgré n'extrême soumission à l'islam de l'UE, plusieurs pays européens sont parvenus à interdire l'abattage halal sans étourdissement (mais pas la vente de halal avec étourdissement, tout aussi dangereux et scandaleux même si plus « humain » pour les bêtes venant des autres pays... Savez-vous par exemple que l'immense majorité des poulets que vous achetez sont tués selon le rite halal, ce qui permet l'exportation facile dans nombre de pays musulmans ?).

La CEDH, l'année dernière, a validé l'interdiction de l'abattage rituel sans étourdissement en Suède, au Danemark, au Luxembourg, en Suisse, en Slovénie, en Norvège, en Flandre et Wallonie..., mais bien évidemment la CEDH n'interdit pas l'abattage rituel, au nom de la liberté religieuse...